L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

50me Année.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 AOUT 1877.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN. 3 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par H. Stern & Co., dans leurs salles d'encan
bottes, souliers et brodequins.

L'investigation proposée des affaires de ville.

Il est profondément regrettable que la Législature qui a institué divers comités pour faire des investigations sur l'administration des divers départements d'Etat, n'ait pas ordonné aussi une investigation sérieuse dans l'administration des affaires de la ville sous les divers régimes qui se sont succédés depuis la guerre. Il eût été important et instructif de rechercher par quels procédés les administrations radicales avaient pu augmenter la dette de la ville de dix à douze millions en quatre ou cinq ans, alors que les taxes avaient été portées de un et demi à trois pour cent. Des millions ont été englouts par le département des améliorations, sous Mm. West, Cockrem et Jim Lewis, et un exposé de ces gaspillages scandaleux eût fourni d'utiles enseignements pour l'avenir.

Une lettre de M. Stodard Howell, ancien contrôleur, que nous publions plus loin, indique qu'il s'est commis bien des irrégularités—pour ne pas employer de mot plus sévère—dans la gestion des finances municipales.

Un comité institué par la Législature eût en pleins pouvoirs pour fouiller dans ce passé administratif qui nous a légué de si lourdes charges. Il eût pu être chargé, en même temps, d'étudier le fonctionnement du système actuel de bureaux dans le passé et le présent, d'en faire la critique impartialement et de proposer une nouvelle charte de ville basée sur un système plus judicieux et plus efficace: mais nous nous proposons de traiter séparément cette dernière question en temps opportun.

En ce qui concerne l'investigation des affaires municipales, à défaut d'un comité institué par la Législature et armé de pleins pouvoirs, l'administration municipale actuelle eût pu procéder elle même à une enquête ou y faire procéder par un comité de citoyens notables, afin de mettre à jour les irrégularités, les abus ou les détournements qui ont pu être commis sous les administrations précédentes. Il nous semble que sur une proposition de ce genre, l'accord eût dû se faire facilement entre les différents administrateurs.

Malheureusement, nos édiles ne paraissent pas s'entendre et il en bierait qu'ils sont divisés en deux camps sur la plupart des questions.

Plusieurs des administrateurs ont été l'objet d'accusations et ces accusations ont amené des récriminations. Dans ces conditions les sept administrateurs ne pouvaient facilement se mettre d'accord pour opérer une enquête sur le passé. L'un d'eux, M. McCaffrey, administrateur des Améliorations, a présenté alors la proposition rapportée dans notre compte-rendu de la dernière séance du Conseil, proposition qui confiait le soin de l'enquête à faire à un comité composé de cinq membres de l'Union des propriétaires, de deux membres de la Bourse au coton et de deux membres de la Bourse des négociants auxquels le maire eût été adjoint.

L'honorable J. C. Denis, qui remplit les fonctions de maire en l'absence de M. Pilsbury, a décidé par son vote du rejet de la proposition et il a fait valoir des raisons légales qui ne manquent pas d'une certaine valeur au point de vue technique mais qui ne nous paraissent pas péremptoires.

On ne concevra pas que l'administration municipale n'ait le droit de faire par elle-même ou par ses employés, un examen des livres et des comptes de ses divers bureaux. Aucune loi ne s'oppose à ce qu'elle fasse faire cet examen par des experts ou des comptables spéciaux ou par des citoyens honorables choisis par elle. Si la composition proposée pour le comité ne convenait pas, pour une raison ou pour une autre, cette composition pouvait être modifiée.

L'opposition faite à la proposition tient probablement à d'autres causes que nous ne connaissons pas et elle doit se rattacher à l'antagonisme que nous signalions plus haut entre les deux fractions de l'administration, et sur lequel nous n'avons pas d'informations assez précises pour exprimer une opinion.

La division qui existe au sein même de notre administration municipale prouve la défectuosité du système. Une administration ne doit avoir qu'une tête et non sept et les chefs de bureau doivent être subordonnés au pouvoir exécutif représenté par le maire, les dépenses restant soumises au contrôle d'un conseil électif et investi du pouvoir législatif.

Quoiqu'il en soit, il est regrettable qu'une investigation préalable ne permette pas de présenter à la Législature, dès l'ouverture de la session, les éléments et les matériaux propres à l'éclairer et à la guider dans la décision qu'elle aura à prendre au sujet d'une nouvelle charte de ville.

Il est à désirer que les membres de la Législature se préoccupent à l'avance de ce sujet et se livrent individuellement à une étude approfondie de tous les faits qui s'y rattachent. Ils trouveront, nous n'en doutons pas, de la part du maire et des administrateurs, toutes les facilités désirables pour se procurer des renseignements.

LA GAZETTE ALLEMANDE.—Nos confrères de la *Gazette Allemande* ont célébré mercredi, 1er août 1877, le trentième anniversaire de la fondation de ce journal. Nous les prions à cette occasion d'accepter nos souhaits pour la continuation du succès d'un journal qui est l'organe d'une population nombreuse et industrieuse. Les colonnes de la *Gazette Allemande* attestent le talent, l'activité et l'énergie de sa rédaction, aussi bien que le patronage dont ce journal est favorisé par les hommes d'affaire.

RÉUNION D'EMPEREURS.—Le Czar et l'empereur d'Autriche doivent avoir une conférence dans la première semaine d'août et les empereurs d'Autriche et d'Allemagne doivent se trouver réunis le 9 août.

La Bourse a baissé rapidement à Paris hier.

Que sortira-t-il des entrevues de souverains? *Quien sabe.*

LA BANQUE DU PEUPLE.—On verra dans nos annonces que la Banque du Peuple sera transférée le 6 du courant dans son nouvel établissement situé au coin des rues Decatur et Douane, où nous ne doutons pas qu'elle soit appelée à un développement encore plus rapide.

DEMANDE D'OUVRIÈRES.—On demande à Établissement de confection du Sud, chez Mr B. O. Meritt, rue Poydras 190 et 192, 100 bonnes ouvrières pour faire des pantalons.

LE PALAIS DES MEUBLES.—Les atelier et les magasins de Mr Jos. Hubbard, au coin des rues Ramparts et Perdido, ressemblent en effet à un palais. Il s'y trouve un choix incomparable de meubles, et les prix de vente sont si modérés que nous nous rendons parfaitement compte de la vogue extraordinaire dont jouit cette maison.

—On lit dans le *Courrier d'Italie* :

"Le ministre des affaires étrangères de Roumanie a adressé à ses agents diplomatique à l'étranger la dépêche suivante :

Bucharest, 12 h. soir.

"La nouvelle d'après laquelle une convention militaire ou une convention ayant pour but de coopérer aux opérations de la Russie, aurait été conclue entre la Roumanie et la Serbie, est complètement fausse.

"Signé COGALNICEANO."

La proposition d'enquêts sur les affaires municipales.

Nous traduisons du *Picayune* la lettre suivante que lui a adressée un ancien contrôleur municipal:

Je ne partage ni votre opinion ni celle du maire ad. int. Denis quant au droit qu'a le conseil de ville d'ordonner une enquête sur la manière dont le gouvernement municipal qui a précédé celui-ci a administré les affaires.

Le conseil a toujours exercé ce droit. Il l'a exercé lorsqu'il s'est agi de juger Garland. Après la guerre, il ordonna l'examen des livres que j'avais tenus durant quatre ans en qualité de contrôleur, mais on n'a jamais présenté de rapport parce qu'on n'y découvrit aucune irrégularité.

Il ne saurait exister d'irrégularités dans le gouvernement de la ville si le contrôleur ou l'administrateur des comptes comprend ses devoirs et les remplit.

L'examen de mes livres de trésorier fut ordonné, mais il n'a pas été fait. J'ai, maintes fois, demandé une enquête qui aurait pour point de départ la seconde administration de Mr Monroe et s'arrêterait au commencement de celle de Mr Conway, mais elle n'a pas eu lieu.

Lorsque la Cour Suprême renversa le jugement qui avait été rendu contre moi, elle ordonna l'examen des livres; on ne fit rien.

M. Turnbull a examiné, dernièrement, les livres des commissaires de la dette consolidée, et, dans son rapport à la Cour de Circuit, il déclare qu'il s'y trouve des erreurs, du commencement à la fin. Comme le procès qui m'avait été intenté reposait sur les fausses entrées faites dans ces livres, j'ai demandé à la ville d'effacer les mensonges qu'on y a inscrits, mais je ne sache pas qu'elle se soit occupée de ma demande.

Les irrégularités, les fausses entrées et les lévres datent de la première administration qui a suivi le régime militaire de 1866 et se sont continuées jusqu'à ce changement de la charte—en avril 1870. J'en parle avec connaissance de cause, parce que j'ai établi la dette flottante des six districts d'après un arrangement conclu, avec Mr Shaw, en mai 1870. Dans les quatre années du système de bureaux, l'émission de billets n'augmenta pas la dette de plus d'un million de piastres, tandis que l'administration suivante dépensa de plus de deux millions en douze mois. Elle émit 31,500,000 sans une autorisation quelconque de la législature, du conseil ou même du comité de finances, et détruisit, d'après les rapports du contrôleur, $300,000, mais rien, dans les archives, ne prouve cette destruction.

Qu'on examine mes comptes de contrôleur; on y trouvera, pour chaque piastre émise, un reçu portant la signature du trésorier; on y verra que la destruction de chaque piastre est certifiée par le maire, le contrôleur, les membres du comité de finances et dans les procès-verbaux publiés dans les journaux. Nous nous sommes, Mr Walton et moi, à la loi qui avait trait à l'émission et à la destruction des billets de ville, mais personne n'a jamais vu conformer à l'époque où ces billets circulaient.

La dette ne semble pas avoir augmenté sous Mr Heath, mais l'administration suivante y ajouta un million. Elle continua à augmenter sur toutes les administrations jusqu'au moment où les taxes furent réduites, du moins en apparence.

N'appartenant pas à l'union des propriétaires, je ne sais rien du différend qui existe actuellement au sujet des livres de la ville, mais les livres d'une administration devraient être examinés par celle qui lui succède, de même que les médecins disséquent le cadavre pour s'assurer de la véritable cause de la mort.

Il me semble que l'administration nouvelle ait que ce qu'elle peut dans l'intérêt de la ville, mais je doute qu'il se mêle d'agir ait, un grand résultat. La charte qui nous régit est une copie de celle de Tweed, de New York, charte qui, de l'aveu de Tweed lui-même, a coûté $200,000 à ceux qui l'ont fait adopter par la législature de 1869 et de 1870. New York l'a rappelée en 1871; la nôtre est en pleine vigueur en 1877.

S. HOWELL.

Voici, d'après le journal officiel, les observation du maire ad int. Denis, faites à l'occasion du vote sur la résolution de Mr. McCaffrey, et dont nous parlons dans notre article.

Le maire s'est exprimé ainsi :

La résolution confie à un comité de neuf citoyens l'examen des affaires de la ville durant les sept dernières années et l'autorise à exiger la présence de personnes et la production de papiers. Ce comité se doit pas être composé de membres de la législature ou du judiciaire, de fonctionnaires de la ville ou de l'Etat; le conseil ne peut pas lui donner le pouvoir de faire comparaître les personnes et de faire apporter les documents devant lui.

Je ne suis pas opposé à une enquête, je la préconise au contraire—mais le demande qu'elle soit complète.

Je ne comprends pas pourquoi l'administrateur qui a présenté la résolution a désigné, particulièrement, les trois corps où l'on doit aller chercher les membres du comité.

L'union des propriétaires, qui doit en fournir la majorité, se compose de messieurs des plus estimables, liés dans le but de protéger leurs propriétés, mais elle n'a de pouvoir que ceux qui sont bien, en outre, que ses membres ont fréquemment exprimé leur opinion sur le gouvernement de la ville, et cette opinion, je regrette de le dire, est généralement défavorable. Quant au Cotton Exchange, on sait aussi que si beaucoup de ceux qui le composent sont des étrangers que leurs opérations commerciales seulement amènent ici en hiver, et qu'il ne s'occupent pas des questions qui se rattachent au gouvernement de la ville.

Je désire une enquête, mais je désire qu'elle ait lieu par l'intermédiaire de la législature ou des tribunaux. Je vote, conséquemment, pour le dépôt de la résolution sur le bureau.

ÉGOÏSME IMBECILE DE QUELQUES PATRONS A NEW YORK.—On lisait, hier dans le *World* :

M. George Grundy, marchand de fers au No 165 Greenwich street, New York, a renvoyé de son service deux hommes, l'un, nommé Vondy, membre de la 22e régiment de la garde nationale du New Jersey; l'autre, dont on ignore le nom quant à présent, membre du 22e régiment de cette ville, à cause de leur absence forcée en vertu des appels faits par les gouverneurs Bedle et Robinson à la milice des deux Etats.

Les *boys* du 22e régiment, colonel Porter, ont proubablement souffert pécuniairement autant que les hommes du 7e régiment. Ce sont pour la plupart des commis employés par des banques, compagnies d'assurances ou autres, et des négociants en général, et plusieurs cas de cette nature, du même genre, ont été signalés. L'employé de M. Grundy, qui a la réputation d'un bon soldat, a reçu une lettre de ses patrons disant: "Nous employons vos services et vous payions pour cela; mais si vous préférez donner vos services et votre vie à l'Etat, vous êtes libre et par les présentes vous êtes congédié."

Le général Ward parle avec indignation de ce pas et d'autres qui se sont présentés dans sa brigade. Il pense que ce déférant cet procédés à l'opinion publique on obtiendrait un prompt redressement.

Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Un incident qui s'est produit à New-York a causé une certaine sensation en ville, et la presse s'en est émue. On a déjà vu qu'un M. Grundy, marchand de fers dans Green wich street, a renvoyé un de ses employés qui, faisant partie de la milice, a quitté sa place pour se rendre à son poste. M. Grundy, il est vrai, ou plutôt son représentant, a déclaré que le renvoi de cet employé a eu une autre cause, et que d'ailleurs il aurait probablement été repris s'il n'avait pas mis la presse dans la confidence de sa disgrâce. Mais ce fait, paraît-il, n'est pas isolé. Dans le 9e régiment seul, dit-on, quinze à vingt hommes ont perdu leurs places pour le même motif, entre autres le capitaine A. Lingner, de la compagnie H, qui était employé comme coupon chez MM. Abraham et Levy, marchands d'habits au No 199 Church street.

Dans la 5e année plusieurs membres ont trouvé leurs places prises au revenant à leurs occupations. Le général Varian estime que cinquante employés à peu près dans la 1ère division militaire, ont été ainsi victimes de leur devoir. Plusieurs des principaux négociants de la ville ont hautement exprimé leur indignation au sujet d'une telle conduite de la part des patrons. Tous s'accordent à considérer comme une obligation impérieuse de permettre à leurs employés de répondre à l'appel et de faire le service militaire dans les circonstances où de graves intérêts se posent sur le concours de la milice. Il est inconcevable, disent-ils, qu'un marchand renvoie un employé parce qu'il a fait son devoir, surtout lorsque, comme la semaine dernière, il n'y a pas un moment où l'ordre et la sécurité ne puissent dépendre de l'accomplissement de ce devoir.

A ce propos, le *World* met les paroles suivantes dans la bouche de M. Libby, l'un des chefs de la maison A. T. Stewart & Co.

"Supposez que tous les négociants eussent refusé à leurs hommes la permission de se rendre à l'appel, ou les eussent menacés de les renvoyer, comment aurait fini le meeting de Tompkins Square?.... Quant à la question générale des grèves, il ne saurait y avoir qu'une opinion : c'est de nous tout pour la plupart des commis employés par des banques, compagnies d'assurances ou autres, et des négociants en général, et plusieurs cas de cette nature, du même genre, ont été signalés. L'employé de M. Grundy, qui a la réputation d'un bon soldat, a reçu une lettre de ses patrons disant: "Nous employons vos services et vous payions pour cela; mais si vous préférez donner vos services et votre vie à l'Etat, vous êtes libre et par les présentes vous êtes congédié."

Le général Ward parle avec indignation de ce pas et d'autres qui se sont présentés dans sa brigade. Il pense que déférant cet procédés à l'opinion publique on obtiendrait un prompt redressement.

Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Un incident qui s'est produit à New-York a causé une certaine sensation en ville, et la presse s'en est émue. On a déjà vu qu'un M. Grundy, marchand de fers dans Green wich street, a renvoyé un de ses employés qui, faisant partie de la milice, a quitté sa place pour se rendre à son poste. M. Grundy, il est vrai, ou plutôt son représentant, a déclaré que le renvoi de cet employé a eu une autre cause, et que d'ailleurs il aurait probablement été repris s'il n'avait pas mis la presse dans la confidence de sa disgrâce. Mais ce fait, paraît-il, n'est pas isolé. Dans le 9e régiment seul, dit-on, quinze à vingt hommes ont perdu leurs places pour le même motif, entre autres le capitaine A. Lingner, de la compagnie H, qui était employé comme coupon chez MM. Abraham et Levy, marchands d'habits au No 199 Church street.

Dans la 5e année plusieurs membres ont trouvé leurs places prises au revenant à leurs occupations. Le général Varian estime que cinquante employés à peu près dans la 1ère division militaire, ont été ainsi victimes de leur devoir. Plusieurs des principaux négociants de la ville ont hautement exprimé leur indignation au sujet d'une telle conduite de la part des patrons. Tous s'accordent à considérer comme une obligation impérieuse de permettre à leurs employés de répondre à l'appel et de faire le service militaire dans les circonstances où de graves intérêts se posent sur le concours de la milice. Il est inconcevable, disent-ils, qu'un marchand renvoie un employé parce qu'il a fait son devoir, surtout lorsque, comme la semaine dernière, il n'y a pas un moment où l'ordre et la sécurité ne puissent dépendre de l'accomplissement de ce devoir.

A ce propos, le *World* met les paroles suivantes dans la bouche de M. Libby, l'un des chefs de la maison A. T. Stewart & Co.

"Supposez que tous les négociants eussent refusé à leurs hommes la permission de se rendre à l'appel, ou les eussent menacés de les renvoyer, comment aurait fini le meeting de Tompkins Square?.... Quant à la question générale des grèves, il ne saurait y avoir qu'une opinion : c'est de nous tout pour la plupart des commis employés par des banques, compagnies d'assurances ou autres, et des négociants en général, et plusieurs cas de cette nature, du même genre, ont été signalés. L'employé de M. Grundy, qui a la réputation d'un bon soldat, a reçu une lettre de ses patrons disant: "Nous employons vos services et vous payions pour cela; mais si vous préférez donner vos services et votre vie à l'Etat, vous êtes libre et par les présentes vous êtes congédié."

FRANCE.

Les 363 viennent de subir un échec dans le canton de Saint Junien (Haute-Vienne), dans le scrutin qui vient d'avoir lieu pour l'élection d'un conseiller général.

Le candidat des républicains-radicaux coalisés était M. Codet, ex-député de la gauche, l'un des 363. Les conservateurs de toutes nuances ont réuni leurs suffrages sur M. Pouliod, conservateur libéral, qui a été élu par 1351 voix contre 1171 donné à M. Codet.

—Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

"A la suite de la malencontreuse circulaire de M. Tristan Lambert, le gouvernement a été amené à penser qu'il y avait urgence à empêcher d'autres candidats de suivre son exemple, et nous croyons savoir que, pour couper court à des manifestations personnelles sur l'inopportunité desquelles il n'est point besoin d'insister, le conseil des ministres aurait engagé le Président de la République à adresser prochainement, aux électeurs, le manifeste que devraient signer comme profession de foi, les candidats revêtus de la confiance du gouvernement."

L'Agence Havas, de son côté, nous communique la note suivante :

"M. le ministre de l'intérieur a adressé à toutes les préfets une circulaire télégraphique, pour leur faire savoir que le patronage du gouvernement ne pourrait être accordé qu'à ceux des candidats dont les professions de foi ne s'écarteraient pas de la politique de conciliation et d'union entre toutes les fractions du parti conservateur."

La France complète, ainsi qu'il suit, la dépêche publiée par l'agence Havas, et dont nous avons parlé hier :

"La dépêche télégraphique, adressée hier aux préfets, par le ministre de l'intérieur, est confidentielle et n'a pas été, par mégarde, publiée au *Journal officiel*, comme on s'y attendait.

"Il nous suffit de savoir qu'elle est conçue en termes très clairs, très précis, et elle interdit aux préfets de soutenir, au nom du gouvernement, d'autres candidats que ceux qui sont absolument décidés à défendre la politique du 16 mai et qui maintiennent leurs espérances. Il ne sera permis à aucun d'eux d'arborer le drapeau d'un des partis qui aspirent au pouvoir en 1880. Ils ne s'en feront pas faire de la panoplie démonstrations. Le pays ne pays exige que ceux qui se présenteront aux suffrages des électeurs avec l'appui du gouvernement n'aient pas d'autre préoccupation que celle de maintenir l'union conservatrice, qui est indispensable pour lutter avec succès contre l'union radicale.

"On nous assure que la circulaire de M. le Fourton invite les préfets à engager les candidats à s'abstenir de tout écrit qui s'écarterait, dans son exposé, de la politique d'apaisement du maréchal. Le ministre exprime l'espérance que cette invitation sera entendue et comprise par la sagesse et le patriotisme des hommes qui se présentent devant le pays avec l'intention de défendre la politique précédentielle.

"Le gouvernement pense, d'ailleurs, qu'il serait peu sûr que les candidats s'adressassent par des circulaires aux électeurs, avant l'ouverture de la période électorale officielle.

Plusieurs journaux bonapartistes annoncent que la lettre de M. Franclieu à M. le ministre de l'intérieur, a été désavouée par M. le comte de Chambord.

Aussi, comme conséquence de ce désaveu, certains chefs du parti légitimiste auraient cru devoir faire une démarche auprès de M. de Fourton, afin d'atténuer la mauvaise impression que cette déclaration a pu causer.

Les mêmes journaux disent encore que le maréchal aurait témoigné son mécontentement de la lettre de M. de Franclieu, et qu'il n'aurait pas dissimulé à un haut personnage du parti légitimiste le mauvais effet que cette lettre a produit sur le parti conservateur.

M. le président de la République accompagné de Mme la maréchale de Mac-Mahon, a visité, hier lundi, dès le matin, les ateliers de M. Krieger, fabricant de mitrailleuses, demeurant faubourg Saint-Antoine.

M. le Maréchal et Mme la duchesse de Magenta ont été, à leur arrivée et à leur départ, l'objet des témoignages sympathiques et respectueux des nombreux ouvriers et ouvrières qui stationnaient sur ce point.

D'après le *Gaulois*, l'avis de M. le ministre de l'intérieur demandant qu'on retarde autant que possible les élections générales aurait prévalu dans le dernier conseil des ministres.

"On s'est rallié, dit-il, à l'opinion émise par tous les préfets à ce sujet, et dont M. de Fourton a cru devoir donner connaissance à ses collègues."

"Le maréchal, qui a une grande estime pour M. de Fourton, s'est rangé à l'avis du ministre de l'intérieur, qui lui a démontré, par des preuves irréfutables, que les élections à une date rapprochée d'était compromettre dans son entier l'œuvre réparatrice du 16 mai."

L'Ordre annonce, ce soir, qu'une commission de quinze membres vient d'être constituée par le groupe de l'Appel au peuple, et que cette commission a élu un comité d'exécution, composé de quatre membres, lesquels sont: MM. Rouher, le duc de Padoue, Jolibois et de Mackau.

Voici le texte de la résolution prise par le Conseil municipal d'Amboise, à la suite de la révocation du maire, M. Guinot :

"Le Conseil municipal d'Amboise, par suite de la révocation de M. Guinot, considérant qu'il est de son devoir et de sa dignité de ne pas se séparer de son maire, dont l'administration si dévouée et si désintéressée a toujours mérité son approbation, prie M. le préfet de vouloir bien accepter sa démission.

(*Suivent les signatures.*)

L'affaire des grandes électorales de Lisle Vaucluse, au préjudice du candidat conservateur, M. du Demaine, est venue samedi devant la cour de Nîmes. Voici le résultat :

Fourmon, maire, précédemment acquitté, quinze jours de prison et 100 fr. d'amende; Tournaire, Albert et Boudin, 100 fr. d'amende; Gaudet, deux mois de prison; pour les autres condamnés, confirmation du premier jugement, prison et amende.

LETTRE DU MARQUIS DE FRANCLIEU.—Voici les principaux passages de la lettre du marquis de Franclieu à laquelle le télégraphe a fait allusion. Cet intransigeant de la légitimité préfère la République à l'Empire parce qu'il croit que la République est en train de se faire juger et n'en a pas pour longtemps, tandis qu'il croit que l'Empire une fois rétabli durerait encore 15 ou 20 ans. La lettre, publiée par l'*Echo de la province*, à Toulouse, est adressée à M. de Fourton.

Vous avez presque exclusivement choisi comme préfets les hommes les plus résolus à tout entreprendre pour nous ramener à la monarchie et au droit de la force brutale, dont le succès ne peut jamais durer qu'un moment.

Croyez-vous, monsieur le ministre, qu'un pareil procédé ait la puissance de réunir autour de M. le président de la République tous les vrais catholiques et tous les vrais royalistes?

Je comprends parfaitement qu'on se résigne à employer des moyens aussi extrêmes lorsqu'on veut réussir à tout prix.

Mais il ne vous est pas permis d'affirmer en même temps que le respect des institutions qui nous régissent est la base constante de la politique du gouvernement. C'est tomber dans une contradiction trop criante pour qu'on puisse prendre votre parole au sérieux.

Vous prétendez que vous respectez une constitution dont vous faussez les conditions les plus essentielles.

Je crois pouvoir vous dire, au nom des vrais royalistes et des vrais catholiques, que nous préférons encore la république à l'empire, parce que la République est en train de se faire juger pour ce qu'elle est, tandis qu'aux yeux de l'immense foule de ceux qui ont peur ou qui ne veulent plus regarder devant eux, l'empire semble un refuge protecteur, alors qu'il n'est qu'un mirage de conservation, dissimulant le précipice de plus en plus profond dans lequel il nous a déjà fait descendre trois fois.

D'ici à trois mois, le spectre de l'empire agira de manière à réunir contre vous tous ceux qui aiment sincèrement et efficacement leur pays.

Ah! non, monsieur le ministre, je vous le répète; vous n'êtes pas, vous ne serez jamais des sauveurs.

Tels sont, monsieur le ministre, les griefs qui nous imposent la plus grande défiance dans nos rapports électoraux avec vous, et si vous persistez à vouloir recommencer les candidatures officielles, comme sous l'Empire, en vous réservant de désigner vous-même les candidats, au lieu de les laisser choisir dans chaque département par un comité central, composé de personnes appartenant à toutes les nuances conservatrices, je regarderai comme le devoir le plus impérieux pour tout royaliste de vous combattre à outrance.

MORT DE LAFERRIÈRE.—Laferrière est mort le 14 juillet des suites de l'attaque qui il souffrait depuis longtemps.

C'était le doyen de nos jeunes premiers. La date de sa naissance est très discutée. L'audis que le dictionnaire de Vapereau fait mettre en 1796 (ce qui ferait 81 ans), a donné d'adhésion à la Société des artistes dramatiques porte la mention : "Né à Alençon le 16 avril 1810;" ce qui ne lui donnerait que 67 ans. C'est du reste l'âge qu'Eugène Guinot lui donne dans une biographie parue en 1880.

Il est probable que par cette coquetterie Laferrière se rajeunit lorsqu'il commença à vieillir, et, qu'au contraire, dans ces dernières années, il se fit passer pour beaucoup plus âgé qu'il n'était réellement, pour paraître un phénomène de conservation. Le fait est que, même pour un homme de 67 ans, il était extraordinaire.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs.

Partis hier soir par le chemin de fer de Jackson: D. G. Morey, agent de fret du Great Jackson Route est parti pour New York; MM. les sources de la Virginie; Mme. B. G. Morey, sa fille et Miss Reid, pour le Nord; J. B. Montgomery et famille; E. K. Converse et famille; C. S. D. Pertier tous pour les sources de Waukesha; R. B. Scudder et R. Maufield pour New York; E. T. Parker Chicago; J. Wittgenstein et Elsha White pour San Francisco, Cal.; E. Simon et V. Lambert St Louis, Mo.; J. E. Doré, pour Boston, Mass.; Mme W. M. Williams et L. Herle, St Louis; J. A. Berry, Springfield, Ill.

Partis hier soir par le chemin de Mobile: Hon. Geo. S. Lacy, avocat de district des Etats Unis, pour New York, F. A. Wolfley et famille pour New York, D. J. Goss pour New York, W. M. Wallingon pour New York, Mme Lucyharn pour St. Louis, Mme H. Rice et famille pour Nashville, Mme J. C. Denis et famille pour les chûtes du Niagara, B Bisco et famille pour les eaux de la Virginie, E. Vennaimin pour New York; C. Clark pour Winchester, Virginie, J. H. Knight et famille et Mme et Mlle Blackman pour Sewanee, Tenn., Mme J. S. Parker pour Boston, aussi M. B. K. Knowles pour Philadelphie.

Ordre pour les marchés.

L'administrateur du commerce a émis hier matin l'ordre suivant relatif aux marchés :

Département du commerce.
Hôtel de ville, N. Orléans, 1er août 1877.
Mr Jas. H. Langwell, surintendant des marchés.

Monsieur, vous donnerez ordre à tous les inspecteurs des marchés, de faire journellement une rigoureuse inspection des viandes, poissons et légumes mis en vente dans les marchés publics de la ville et les chargerez de faire arrêter et incarcérer quiconque vendra ou mettra en vente des viandes corrompues, des poissons gâtés ou tous autres aliments malsains.

Respectueusement,
CHAS. CAVANAC,
Administrateur.

Cet ordre a été déterminé par une visite faite au marché Poydras, par Mr Cavanac qui a trouvé que les ordonnances réglant les marchés n'étaient pas exécutées. La conséquence de la visite a été l'arrestation de plusieurs bouchers qui vendaient de la viande gâtée.

Mr Cavanac tient à ce que son ordre soit exécuté à la lettre sans aucune différence pour personne.

Nettoyage des marchés.

Sur ce point, il paraît que la difficulté est plus grande que l'on manque dans les plus faute de pression: cela pourrait venir de ce que des réservoirs de water-works a été détruit par la rupture d'un mur de soutènement. C'est la première fois, cependant, que nous entendons dire que l'eau manque à un marché public. Si l'on a pour but de nettoyer les marchés et ainsi, il y a un moyen bien simple d'y remédier, c'est de creuser des puits comme les puits d'infiltration qui ont existé dans le voisinage des pompes Rivarside et Aspinwalls, qui a dû être supprimée. La prix du tir entre les canonniers Washington et Louisiana a été remporté par ces dernières qui avaient pour pointeurs les colonels Jno. Glynn, Jr., et M. Buck Miller et le sergent Black de la compagnie B.

A la tombée de la nuit, la foule assez considérable s'est rendue, hier, dans les salons du Washington Hôtel et s'est livrée à la danse entraînée par les brillants accords d'une fanfare.

A cause de la suppression forcée des feux d'artifices, il y aura une seconde fête aujourd'hui et le programme sera le même que celui d'hier. Les équipages de tous les clubs qui sont annoncés comme devant y prendre part auront lieu demain soir, à 7 heures précises ce soir; ce qui ajoutera de l'attrait à la fête.

Crescent City Rifle Club.

Un grand détachement de l'Artillerie d'Orléans a participé à la fête extraordinaire donnée hier au Vieux Lac par le Crescent City Rifle Club. Voici la liste nominale de ceux qui composaient ce détachement:

Sergt Jno. Rogers.
Cap. W. G. E. Seelhord.
1—Henry Hill.
2—T. J. Gilloly.
3—Thos. Pernon.
4—A. Bearnhart.
5—J. L. Coulon.
6—Aug. Sidengel.
7—E. H. Boehler.
8—John Atomy.

Le régiment d'Orléans forme sept compagnies d'environ 100 hommes chacune et le détachement ci-dessus a été pris dans la 5e compagnie commandée par les officiers suivants: Capt. A. Sambois; 1er lieutenant, J. Contreras; 1er lieut. Jr., N. V. Vinet, et 2d lieut. J. L. Baltz.

Le régiment d'artillerie d'Orléans a son histoire. Nous nous rappelons encore le temps où il était commandé par le brave vétéran major Gally, dans le temps où la renommée du régiment commença. Nous reconnaissons dans la liste des délégués à la grande fête d'hier, les fils et les petits-fils de ceux qui fondèrent ce fameux régiment d'artillerie, et servirent sous les ordres du vaillant major.

Bureau de Santé.

Le Bureau de Santé n'a pas siégé hier soir faute de *quorum*, mais grâce à l'obligeance du secrétaire, le Dr Taylor, nous avons pu jeter un coup d'œil rapide sur les rapports mensuels de quelques-uns des inspecteurs, rapports dont nous donnons plus bas un sommaire.

L'inspecteur du premier district annonce au Bureau que les inspections de cette semaine sont plus nombreuses que celles de la semaine dernière malgré le surcroît de travail qu'occasionne le recensement. Il a été fait très difficilement à cause de l'absence de beaucoup de familles. L'état sanitaire du district est remarquablement satisfaisant. La petite vérole en disparaît graduellement. Il y en a en 23 cas dont 15 personnes blanches et 7 de couleur. Dix malades dont huit blancs et 2 de couleur ont succombé au fléau. Des 29 personnes atteintes 13 étaient vaccinées et 5 ne l'étaient pas.

L'inspecteur du Deuxième District, le Dr Landry, annonce au bureau que la compagnie du City Rail Road n'a pas encore construit de hangar au-dessus de l'amas de fumier dont il a été question dans un rapport antérieur; elle en a cependant reçu l'ordre, mais elle ne semble pas disposée à y conformer. Le nuisance en face du magasin rouge n'a pas disparu, mais l'odeur n'en est point aussi infecte que par le passé, la police ayant réussi en partie à empêcher que les ordures fussent déposées à cet endroit. Le docteur croit que des enseignes indiquant les punitions qu'encourraient ceux qui violeraient les ordonnances du bureau et placées à l'endroit mentionné faciliteraient beaucoup la tâche de la police. Le Dr ne considère pas comme fondées les plaintes auxquelles a donné lieu l'état des marchés publics—particulièrement celui du marché aux poissons. Il ne partage pas les idées exprimées à ce sujet et dont le *Démocrat* fait l'écho tout dernièrement. Le docteur a lui-même parcouru et examiné le marché qui, bien plus que les autres, a soulevé le mécontentement. Si les notes que nous avons pu prendre à la hâte ne nous induisent pas en erreur, il attribue les exhalaisons à la rareté de l'eau—rareté qui s'explique d'ailleurs.

L'état sanitaire du 3ème district est très excellent, le mois passé, n'était la piqûre qui sévit encore. L'inspecteur, le Dr H. Bezon, est pénétré de la nécessité d'une loi qui forcerait les médecins à déclarer au bureau les cas de petite vérole et obligerait les citoyens à se faire vacciner. Le drapeau jaune, dit-il, n'dicique pas les visiteurs et excite le préjugé. Le bureau obtiendrait de meilleures statistiques s'il l'abolissait. Les cas de picotè (annoncé) se sont élevés dans le mois à 40, dont 23 personnes du sexe masculin et 17 du sexe féminin, 19 blanches et 21 de couleur. Il en est mort 16 et 20 ont été guéries.

L'inspecteur du quatrième district a constaté onze cas de picotè dans cette partie de la ville.

TEMPERATURE, 2 août 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	84	29
Midi.....	92	34
3 P. M.....	96	36
6 P. M.....	85	30

CANDIDATURES EN FRANCE.—Aurillac, 11 juillet, 1 h. 55.—Le comité conservateur de Saint Flour vient d'adopter la candidature de M. le duc de La Rochefaucauld-Doudeauville, et l'oppose à celle de M. Ondoul, député sortant, au 363.

Toulouse, 12 juillet.—Les élections se passent sous les meilleurs auspices.

Le Haute Garonne a envoyé le 20 février dernier à la Chambre sept députés : MM. d'Algnvives, Trou, Lamic, Pauliac, Cazes, Constans et l'illustre Armand Duportal.

Les trois premiers appartiennent au parti de l'Appel au peuple, et leur réélection fait aucun doute.

Il n'en est pas ainsi des quatre autres, membres de la gauche.

M. Paul de Rémusat va se retrouver en présence, dans l'arrondissement de Muret, de M. Pierre Bonnafé, neveu du maréchal, qui n'a manqué l'an dernier son élection que de quelques voix. Cette fois-ci, son succès est assuré.

M. Edmond Cazc, député sortant de Villefranche, n'a du son élection qu'à la division des voix conservatrices et à sa profession de foi dans laquelle il se faisait dévoué au Maréchal. Il a été remplacé par M. d'Aubergeon, qui réunira à la fois les votes des légitimistes et des conservateurs constitutionnels.

Dans la première circonscription de Toulouse, le professeur Constans rencontrera sans doute, cette fois, un concurrent de valeur qui, appuyé par l'administration, pourra parfaitement le supplanter et le renvoyer à ses chères études.

Dans la deuxième circonscription, M. Carl Von Oldekop, qui l'an dernier, fut une assez belle minorité contre le citoyen Duportal, se représente avec l'appui de l'administration.

BORDEAUX, 13 juillet.—M. Jacques de Tracy, préfet de la Gironde, a écrit une lettre au sénateur Fourcand, maire de Bordeaux, dans laquelle il le remercie du motivé son ordre d'enlèvement de l'affre de la liberté de la place Picard.

"On a toujours à redouter, dit l'honorable préfet, une effervescence qui peut être entraînée au delà de son but par la provocation possible des ennemis, et la prudence la plus élémentaire commande à l'autorité, dans l'intérêt même des citoyens et du repos public, de faire disparaître toute cause de nature à exciter les esprits ou à alimenter des passions